

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-424

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2024-424</i>

Pôle industriel d'excellence alimentaire - MIN de Bordeaux Brienne - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Tiers investisseur - Clôture de l'AMI - Protocole d'accord préliminaire - Adoption

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a engagé le processus de modernisation et de développement du site dédié au marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne en vue de créer un pôle industriel d'excellence alimentaire. Pour mener à bien ce projet, la Métropole a souhaité mobiliser des investisseurs privés afin de constituer un véhicule commun d'investissement, une Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) est pressentie en ce sens.

Les ambitions de la Métropole portent sur les objectifs suivants :

- prendre appui sur le service public historique exercé par la régie du MIN afin de créer un pôle industriel d'excellence alimentaire (prévision de l'ordre de 35 000 à 40 000m² de surface de plancher),
- renforcer l'existant quantitativement et qualitativement, optimiser les flux, agir en faveur d'une alimentation saine et durable élargir la gamme de produits, favoriser les approvisionnements en circuits courts,
- déployer de nouvelles activités permettant de constituer toute une chaîne de valeur au service de la production, de la transformation, de la consommation, la distribution agro-alimentaire,
- ouvrir le futur pôle vers des activités de formation, d'innovation et créer des liens directs avec les habitants/consommateurs et usagers.

Le dispositif de « Tiers-investisseur » a fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt publié le 6 décembre 2023 à la suite de la délibération d'autorisation du 1er décembre 2023. A l'issue du processus de sélection, précisé par la note de cadrage de l'AMI, Bordeaux Métropole a décidé d'entrer en négociation exclusive avec MERIDIAM.

Il est rappelé que le rôle du « Tiers investisseur » sera :

- d'accompagner Bordeaux Métropole en participant à la finalisation des études préalables au lancement du projet et la structuration financière de la future concession,
- de contribuer au financement des investissements,
- de jouer pleinement son rôle d'actionnaire et d'administrateur de la SEMOP en participant financièrement au capital de la SEMOP.

Si le tiers investisseur est associé à la structuration du projet, il paraît utile d'indiquer qu'il ne

peut, en aucun cas être partie prenante, de la procédure de mise en concurrence dédiée à la future concession, qui sera pilotée, exclusivement, par Bordeaux Métropole en qualité de pouvoir adjudicateur.

Ce cycle a permis d'aboutir à un protocole d'accord préliminaire, objet de la présente délibération. Il porte sur les conditions de travail et de partenariat entre Bordeaux Métropole et Meridiam afin de conduire toutes les études préalables au programme opérationnel.

Les invariants suivants, décidés par la Métropole, ont été partagés et consolidés :

- le maintien de la maîtrise foncière du site par la collectivité,
- la nécessité d'une opération de modernisation et d'intégration du site, dans son environnement urbain, pour pérenniser cet outil industriel en cœur de ville,
- la recherche d'une soutenabilité financière au regard d'une estimation prévisionnelle du coût d'opération d'environ 100 millions d'euros.

Dans cette continuité, le protocole d'accord préliminaire vise à :

- définir les principes de coopération jusqu'au lancement de la mise en concurrence en vue d'attribuer une concession avec constitution d'une SEMOP,
- préciser les conditions d'organisation, de financement et de validation des études,
- instaurer une phase de revoyure, à l'issue des études, afin d'affiner les modalités du futur montage opérationnel.

Cette phase sera complétée par un projet de pacte d'actionnaires et de statuts de la future SEMOP qui préciseront le modèle économique du projet et les modalités de fonctionnement de la SEMOP.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 approuvant la nouvelle stratégie économique de Bordeaux Métropole pour la période 2021-2026,

VU le bureau métropolitain du 5 octobre 2023,

VU la délibération n°2023-545 adoptée lors du conseil métropolitain du 1er décembre 2023 approuvant le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt – AMI « Tiers Investisseur »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le développement et la modernisation du marché d'intérêt national de Bordeaux-Brienne constitue l'une des priorités du schéma de développement économique de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le choix de Meridiam en qualité de lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « AMI Tiers Investisseur » pour la mise en œuvre du projet,

Article 2 : d'approuver le protocole d'accord préliminaire, joint en annexe,

Article 3 : de prononcer la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt « AMI Tiers Investisseur » engagé par la délibération n°2023-545,

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à signer le protocole d'accord préliminaire et d'en assurer sa bonne exécution.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT</p>
---	--